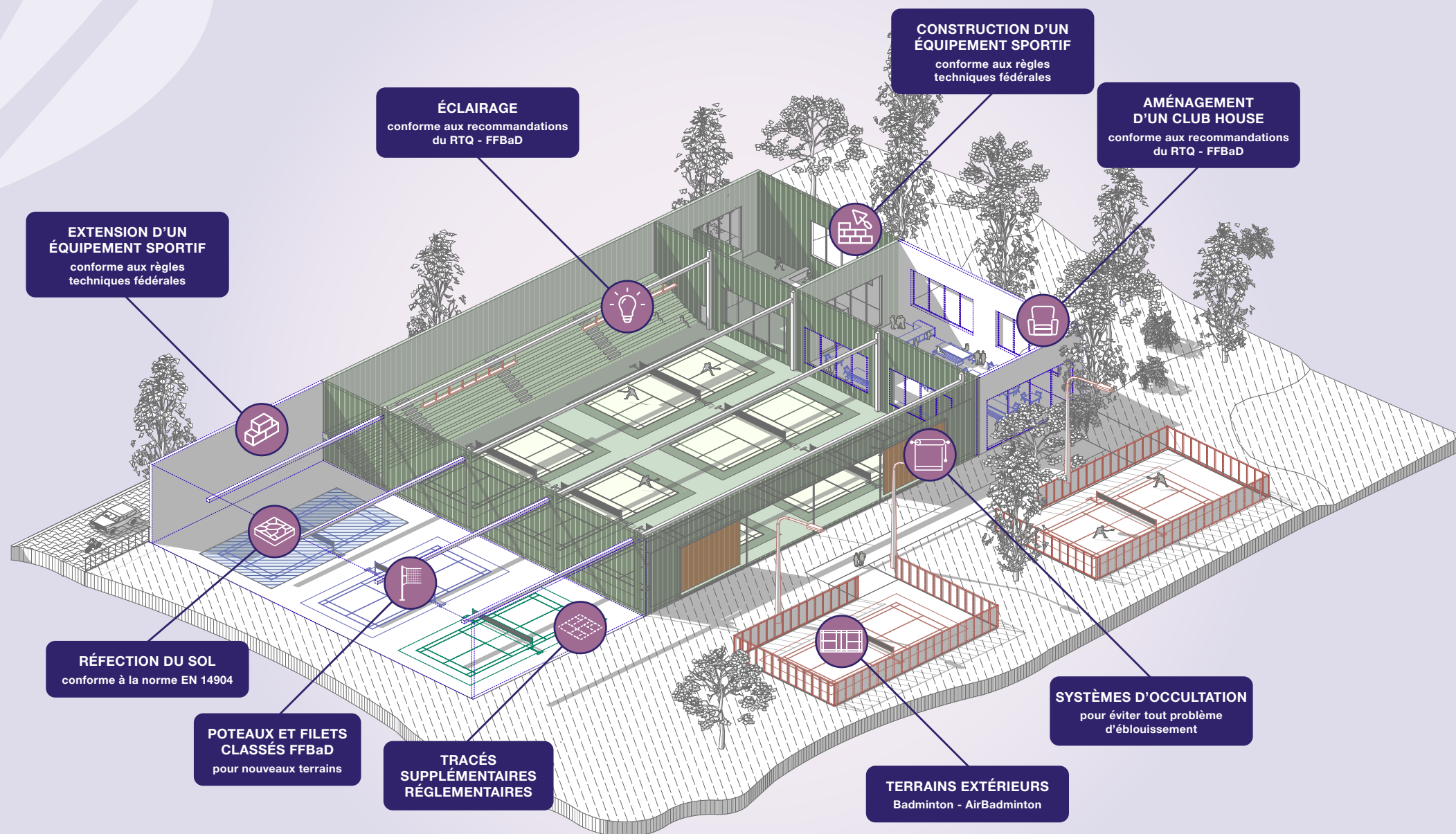


PLAN D'AIDE

À LA CONQUÊTE ET À LA TRANSFORMATION DES ÉQUIPEMENTS



CONQUÉRIR ENSEMBLE DE NOUVEAUX ESPACES DE PRATIQUE







La FFBaD soutient le développement des équipements par un accompagnement technique et financier via le **PACTE, le Plan d'Aide à la Conquête et à la Transformation des Équipements**. Ce plan a été mis en place afin de favoriser l'accès à de nouveaux espaces de pratique du badminton et de ses disciplines associées.

Cette enveloppe prend la forme de subvention, de prêt à taux négocié, d'avance de trésorerie ou de cautionnement.



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le porteur de projet est le propriétaire de l'équipement.
- L'équipement concerné est utilisé par un club résident affilié à la FFBaD. La priorité sera donnée aux équipements spécifiques ou dédiés majoritairement au badminton.
- Le dossier est saisi avant l'achat des équipements et/ou la réalisation des travaux.
- Une convention tripartite (propriétaire de l'équipement, club et FFBaD) définit les engagements de chacune des parties impliquées.
- Les travaux et les équipements mis en place sont conformes aux règles techniques** édictées par la FFBaD.

* Document non contractuel

** <https://www.ffbad.org/equipements-regles-techniques>

ÉTAPES D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT



POUR EN SAVOIR PLUS ET CANDIDATER



CONTACT

Secteur développement territorial
pole.equipements@ffbad.org

RETROUVEZ-NOUS SUR

